

Commune d'Yvrac et Malleyrand
Procès-verbal conseil municipal
Jeudi 18 Juillet 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, le jeudi dix-huit juillet deux mille vingt-quatre à vingt heures sous la présidence de Monsieur Emmanuel JOUASSIN, Maire.

Date de convocation : 11 Juillet 2024

Présents : Mme CHALAI – GUILLEBAUD
M. JOUASSIN – LEVEQUE - LOHUES - MARCHAND - VALLEAU

Absents : Mmes BÉNON – ESCOUVOIS - PRAGOUT

Pouvoir : Mme LE PAPE à Mme GUILLEBAUD
M. SOUMAGNE à M. LOHUES

Désignation du secrétaire de séance : Mme CHALAI

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 Juin 2024

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. Avis sur PADD (projet d'aménagement et de développement durables du PLUI CDC la Rochefoucauld)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'émettre un avis sur le projet PADD.
Monsieur le Maire présente le contenu du PADD en reprenant les différents axes.

Axe 1 : maintenir l'identité rurale et préservée du territoire

- Orientation 1 : valoriser les caractéristiques paysagères du territoire : FAVORABLE sans créer un zonage supplémentaire, mettre les zonages AP uniquement sur les zones captages et Natura 2000.
- Orientation 2 : protéger un patrimoine environnemental sensible : FAVORABLE
- Orientation 3 : soutenir une agriculture et une sylviculture adaptées au territoire : FAVORABLE travail en amont avec la chambre d'agriculture

Axe 2 : affirmer les dynamiques locales au sein du grand territoire

- Orientation 1 : créer les conditions d'une stabilité démographique : FAVORABLE plus de liberté aux communes pour pouvoir urbaniser dans les hameaux et réhabiliter les bâtiments existants
- Orientation 2 : promouvoir une offre d'emploi locale : FAVORABLE
- Orientation 3 : affirmer l'identité touristique du territoire : FAVORABLE
- Orientation 4 : établir une politique de production d'énergies renouvelables : FAVORABLE pas d'éoliens

Axe 3 : structurer un développement qualitatif

- Orientation 1 : définir un projet d'accueil de la population en lien avec l'armature territoriale : FAVORABLE
- Orientation 2 : soutenir le dynamisme du centre-ville et des centres-bourgs : FAVORABLE
- Orientation 3 : organiser l'offre d'emploi et décliner l'offre touristique : FAVORABLE
- Orientation 4 : accompagner qualitativement l'urbanisation : FAVORABLE bien veiller à respecter les plans d'urbanisation et surtout vérifier la disponibilité des réseaux (AEP, EU, EDF).

3. Retour sur adressage sur « adresse.data.gouv »

Après vérification sur « adresse.data.gouv » ce service public est gratuit, il permet de référencer l'intégralité des adresses de la commune, et les rendre utilisables.

Il n'existe pas de maintenance en cas de besoin sur ce site, mais une adresse mail où on peut éventuellement poser nos questions.

Il est donc décidé d'utiliser le site « adresse.data.gouv » pour toutes les modifications d'adressage, pour pouvoir ensuite les intégrer sur le site du cadastre X'Map, géré par l'ATD16.

4. Informations et questions diverses

- Vente anciens ateliers communaux : le géomètre va intervenir pour délimiter la parcelle, le parking devant la barrière de notre nouvel atelier sera mis à disposition des futurs propriétaires ;
- Subvention FDAC accordée pour 12 524 € soit 50% de la dépense ;
- Travaux de la grange rue de la Margot, les seuils du portail et de la porte, vont être coulés ;
- La grange appartenant à un administré, située 4 rue de la Mairie va être mise en vente ;
- Congés des agents communaux : Noël et Isabelle (3 semaines) du 29/07 au 16/08/2024 inclus et Thierry (1 semaine) du 12/08 au 16/08/2024 ;
- Un accident s'est produit au niveau du plateau ralentisseur rue des écoles, donc les raboter, il faut prévoir de les mettre aux normes ;
- Réparation tractopelle 1 300€ à faire au garage CHAMBON ;
- Le propriétaire du gîte de Beaumont a un problème de GPS qui ne le localise pas, il souhaite avoir des panneaux d'indication « gîte de Beaumont » ;
- Un nouveau gîte « l'écrin de la rose » s'est installé à Lidrat au 2 chemin aux Terrières ;
- Un courrier recommandé a été envoyé au propriétaire du 2 chemin du Lavoir à la Braconne, pour le prévenir d'entretenir sa parcelle, car la végétation déborde chez le voisinage ;

Fin de séance à 22H00.